



N/Ref. 15/1/14/2 – 97/2020.

The Permanent Mission of Lebanon to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva presents its compliments to the UN Secretary General's High-level Panel on Internal Displacement, and has the honor to enclose herewith the reply of the Lebanese Ministry of Displaced, concerning the Internal Displacement in Lebanon.

The Permanent Mission of Lebanon avails itself of this opportunity to renew to the UN Secretary General's High-level Panel on Internal Displacement, the assurances of its highest consideration.

Geneva, 5 May, 2020.



UN Secretary General's High-level
Panel on Internal Displacement
Palais des Nations
1211 Genève 10

Le présent document propose une série de réponses aux questions posées respectivement, telles qu'elles figurent dans le document initial de l'appel à contribution présenté par le *Secrétariat du Groupe de haut niveau du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question de déplacement interne*, Genève.

1.- Deux paramètres majeurs engendrent la migration interne au Liban :

- La guerre civile libanaise (1975-1990) a provoqué le déplacement forcé de 90 000 familles ou environ 500 000 personnes (en moyenne de 5 à 7 personnes par famille, selon les statistiques du *Ministère des déplacés*). De plus, suite à plusieurs incidents en matière de sécurité tels que: l'occupation israélienne du Liban Sud en 1982 ; les attaques israéliennes successives en 1996 et en 2006 ; les combats armés du camp de «Nahr El Bared» au Liban Nord en 2007, ainsi que les combats armés communautaires en 2008... 780 000 personnes se sont déplacés pour trouver refuge et sécurité dans différentes régions dans le pays – pas forcément dans les grandes villes- d'autant que plus de 280 000 personnes ont émigré vers d'autres pays étrangers.
- A l'instar de tous les pays, le Liban est sujet à l'exode rural. La pénurie des services sociaux de base comme les hôpitaux, les institutions éducatives, l'accès aux transports publics, les réseaux de télécommunication, l'Internet et bien d'autres besoins devenus primordiaux dans les zones rurales, provoquent le déplacement des habitants vers les zones urbaines afin de lutter contre la dégradation des conditions de vie qu'ils trouvent meilleures dans les villes, et, plus particulièrement, dans la capitale du pays où se concentrent les services centraux de l'Etat.

Quant aux propositions de solutions préventives, elles seront citées dans la réponse à la question qui suit. Il est à noter qu'on ne peut prévenir les guerres internes ni les attentats externes, en l'occurrence, les attentats israéliens, cette question étant étroitement liée aux imprévus de la politique tant aux niveaux national qu'international.

2.- Pour les deux cas précités dans la réponse précédente, des solutions à ce problème s'imposent. C'est pourquoi, des moyens préventifs afin de lutter contre le déplacement sont mis en place.

La résolution du problème des déplacés ne se limite pas au fait de leur demander de rentrer dans leur village d'origine, elle consiste plutôt à trouver des remèdes aux causes principales de leur déplacement et d'assurer des solutions durables.

C'est dans cette perspective que le *Ministère des déplacés* a été fondé, en 1993, afin de régler les problèmes résultant des déplacements forcés des habitants et ceci en mettant en œuvre des réconciliations, en renforçant la paix civile surtout dans les régions de conflits situées dans les zones des villages et en stimulant le retour des déplacés sur plusieurs niveaux, entre autres, ceux des conditions générales de sécurité sociale, de l'économie et de l'éducation. Le *Ministère des déplacés* élabore donc des plans tant à court qu'à long termes afin de pallier les problèmes dus au chômage à la campagne, à l'absence de l'infrastructure et aux transports publics ainsi qu'aux problèmes liés aux réseaux d'eau et d'électricité, aux hôpitaux et aux centres médicaux, de façon à ce que ces services soient adaptés aux besoins de chaque région.



De même, le ministère entreprend encourager l'agriculture et inciter les citoyens à s'accrocher à leurs terres à les cultiver en les initiant à utiliser les outils agricoles modernes. Citons, à titre d'exemple le *Projet Vert* qui a apporté une contribution efficace depuis les années 1950 jusqu'à présent.

S'ajoutent à cela, d'autres activités telles : assurer des marchés et des coopératives agricoles pour pouvoir gérer la production agricole ; soutenir les petites industries dans les villages ; fournir les éléments de base qui contribueraient à rassurer les gens et à les convaincre de rester dans leurs villages.

Par ailleurs, l'adoption d'une politique nationale publique correspondant aux solutions proposées afin d'éviter le déplacement interne et de définir les responsabilités serait aussi bénéfique à cet égard.

De plus, il s'agit de l'implant d'une politique convenable incitant les ministères concernés par le problème du déplacement à coopérer en vue de trouver des solutions radicales et durables tout en organisant des séminaires et des conférences scientifiques pour promouvoir les universitaires et les chercheurs à élaborer des études de cas et des recherches scientifiques sur ce sujet.

3.- Le rôle des organisations humanitaires dans les secteurs publics et privés est indispensable quant à la recherche des solutions aux problèmes des personnes déplacées dans le but de leur assurer une aide efficace.

A noter que dans les circonstances actuelles, le *Ministère des déplacés* encourage de telles interventions ainsi que toutes sortes d'aide favorisant les efforts à déployer pour parvenir à des solutions durables.

Les organisations internationales donatrices ont contribué, avec le ministère, à la présentation des projets de développement au sein de ces sociétés.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a joué un rôle efficace en assistant les personnes déplacées à créer des investissements et des projets agricoles dans leurs villages tout en les engageant à s'accrocher à leurs territoires et résidences en leur favorisant les conditions de vie convenables élémentaires pour rester dans leur village.

Le *Ministère des déplacés*, en partenariat avec l'Union Européenne et les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, a aidé à la reconstruction institutionnelle et économique du pays bénéficiant des programmes humanitaires, de la réhabilitation des personnes déplacées touchées par la guerre civile et de la réhabilitation du Liban Sud après le retrait de l'armée israélienne.

4.- Le Liban a connu plusieurs périodes de déplacements depuis le XIXème siècle. Hormis les guerres et les attentats israéliens précités dans la première partie du présent document, la révolution industrielle en Europe et son transfert, puis son installation à Beyrouth, à Tripoli et dans les grandes villes, ont entraîné la construction des usines générant le besoin d'une main d'œuvre. Alors, les ouvriers se sont afflués vers les villes dans le but de gagner leur vie et de bénéficier de l'évolution technologique.

Les déplacements se sont poursuivis pour différentes causes en raison du manque d'offres d'emploi dans les campagnes, du désir d'apprentissage et des troubles internes, en particulier durant la famine qui a envahi le pays lors de la première guerre mondiale, et l'obligation de se réfugier dans les endroits où les éléments de base à la survie sont disponibles. De même, les conditions de vie difficiles et la pauvreté ont contribué à cette époque à l'émigration des habitants vers d'autres pays, comme l'Amérique latine et l'Australie.



Les émigrations et les déplacements internes au Liban sont dus aux conditions difficiles vécues par la population et à l'ambition de trouver de meilleures ressources économiques en vue d'assurer le minimum de stabilité pour une vie convenable. Plus tard, la guerre civile devient la cause principale qui a accentué le problème du déplacement surtout que cette période a été marquée par une forte régression du taux de croissance dans les zones rurales en particulier.

Le *Ministère des déplacés* prévoit avec un grand intérêt l'adoption d'une nouvelle politique de développement rural et compte achever les réconciliations déjà entamées entre les différentes parties dans les régions qui ont connu des conflits en vue de préparer le retour des habitants et leur réintégration dans leur communauté et leur région d'origine.

5.- Les solutions durables du déplacement passent avant tout par la confiance que peuvent avoir les citoyens en leur Etat. Le citoyen a besoin d'un Etat fort qui lui assure la sécurité, la stabilité politique, les soins médicaux et tous les services sociaux. Nous considérons que l'adoption d'un plan de développement social et économique rural est une des solutions créatives et durables afin de contribuer à la stabilité sociale et au renforcement des services de base tels que l'accès aux soins médicaux, au soutien psychologique et social, à l'éducation et à l'apprentissage, aux moyens essentiels de subsistance, aux conseils juridiques et à la création des centres de formation. De même, il faut fournir aux habitants une expertise dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie et les initier à l'utilisation des systèmes de gestion de l'information.

6.- Le ministère se trouve face au problème du manque d'information et de statistiques au niveau des villes qui ont connu des déplacements sur le plan des éléments de base des conditions sociales, économiques et éducatives des habitants. Par conséquent, le ministère est sur le point d'élaborer un plan et un formulaire à cet égard.

7.- L'activation du rôle des administrations ou des ministères nécessite une coopération des différents ministères concernés par ce problème afin d'élaborer un plan unifié visant le retour des déplacés et le développement de leur village. S'ajoutent à cela, des propositions d'une multiplicité de projets stimulant les petites industries, les cultures industrielles, l'artisanat et le tourisme environnemental et religieux dans les villages ruraux ainsi que la focalisation sur l'investissement des capacités des jeunes et de la gent féminine rurale dans le marché.

Dans le cadre d'une réforme du développement, des tentatives sont en cours de préparation pour élaborer un plan de développement et créer un ministère de développement rural.

Le 24.04.2020

Director General
Ing. Ahmad Mahmoud



I. Answer to Question 1

The reasons of internal displacement in Lebanon are twofold:

a- Forced displacement resulting from the Lebanese civil war (1975- 1990).

According to the ministry of Displaced, the number of the displaced due to this war reached 90000 families, with more than 500000 people, i.e. the average of 5-7 persons per family. Moreover, the 2007 Nahr Al Bared refugee camp conflict that resulted in the displacement of the camp inhabitants (30000 displaced), as well as the Israeli invasion of the South of Lebanon that took place in 1982 and the occupation of a part of its land prior to the aforementioned invasion, in addition to the subsequent recurrent attacks in 1996 and 2006 and the 2008 events which resulted in 750000 displaced in Lebanon and 250000 migrants to other countries, as well as other various conflicts. All this contributed effectively to the displacement of the population from their original places of residence to more secure and stable regions, and it has not been limited to large cities.

b- Rural migration, i.e. the migration of the people from the rural areas to the cities for several reasons, such as the will to improve their living conditions (for poor families), seeking to have a more prosperous life and better living conditions or an adequate job. Moreover, rural migrants might look for education and culture in the schools and universities that are widespread in the cities or the need to be closer to hospitals and a lot of commodities, facilities and inducements that the large cities offer such as leisure, essential services, freedom of movement, easy transportation, telecommunications and central public services.

Preventive measures to avoid displacement:

Helping in solving the displacement issue is not limited to their return to their original places of residence, but exceeds it to solving the true reasons behind their displacement and elaborating sustainable solutions to them.

Therefore, the ministry of Displaced was established and it is working on tackling the issue of forced displacement by continuing the reconciliation process, enhancing civil peace in the regions that witnessed conflicts, which are rural regions in general. Moreover, the displaced shall be immunized security wise, economically, socially and educationally.

The ministry of Displaced is working on:

- Elaborating short, medium and long term plans to solve the problems resulting from the lack of job opportunities in rural areas.
- Solving the issue of the lack of essential services in these areas, such as infrastructure, roads, means of communications, means of transportation, electricity, water, schools, hospitals or health centers that meet the needs of each region accordingly.



- Encouraging agriculture and urging the citizens to return to their lands and cultivate them and training them on the modern techniques of agriculture (for example, the Green Plan has contributed effectively to this purpose since the fifties of the twentieth century till present).
- Establishing agricultural markets and cooperatives in order to discharge the agricultural production, moving the light industries from the cities to the rural areas and training the people on modern techniques and mechanization.

These things that are the main necessities that the government shall provide to the displaced, will help radically in creating an atmosphere granting peace of mind to the people and encouraging them to stay in their villages.

II. Answer to Question 2:

The public policies can be ameliorated by inviting the competent ministries that are concerned with the displacement issue to coordinate and cooperate with each other (networking) in order to reach radical and sustainable solutions and organizing scientific seminars and conferences and urging scientists and universities, as a step to polarize scientific studies for this purpose.

III. Answer to Question 3:

The role of the humanitarian organizations in the public and private sectors is essential in finding solutions to the displaced problems and helping them. The current government is working towards achieving these goals. However, in the present conditions, we welcome all types of assistance in order to combine efforts and reach sustainable solutions.

Moreover, the donor international organizations participate with the ministry in implementing developmental projects within these societies, such as the UNDP, which played an effective role in helping the displaced in their villages by carrying out investment and agricultural projects, aiming to immunize their residency and enable them to stay in their villages.

Furthermore, the ministry of Displaced assisted, in partnership with the European Union and national and international NGOs in the economic and institutional reconstruction by benefitting from the humanitarian programs and the rehabilitation that is directly oriented towards the displaced who are damaged due to the civil war and rehabilitation of the South of Lebanon after the end of the Israeli occupation.

IV. Answer to Question 4:

Lebanon witnessed several displacement phases since the nineteenth century and after the spread of the industrial revolution across Europe, and its expansion to Beirut, Tripoli and the large cities and the construction of factories therein, which



required workforce. Thus, the workers started to flee from the rural areas to the cities in order to make a living and benefit from these technologies.

The displacement continued afterwards for several reasons due to the lack of job opportunities and pursuing education, as well as the internal trouble, in particular during the famine that occurred during World War I, which pushed the migrants to seek refuge in the places where the necessities of life and resilience are provided.

Moreover, poverty back then led them to migrate towards other countries, down to Latin America and Australia. In fact, migration and displacement in Lebanon are due to the poverty from which the people of Lebanon are suffering and their ambition that leads them to seek better economic resources for a decent life. Afterwards, the civil war was the main reason behind the aggravation of the migration and displacement issue, in addition to what it resulted in, that is a decrease in growth, in particular in the rural areas.

Suggested solutions:

The ministry of Displaced is looking forward to adopt an integral rural development policy and continue the reconciliation process between the parties in the regions that witnessed conflicts, in order to prepare for their return and merge them again in their original societies and regions.

V. Answer to Question 5:

The sustainable solutions for the displacement issue come first in gaining the confidence of the citizens in their government. In fact, the citizens need a strong government that provides them with political and security stability as well as health and social care.

We see that achieving social, economic and rural development is one of the creative and sustainable solutions, since it contributes to establishing social stability by supporting the essential services in order to provide health care, social and psychological support, education, enhancing livelihoods, offering legal advice, resolving national conflicts, establishing formation and training centers and providing expertise in agriculture and industry, etc.

VI. Answer to Question 6:

The ministry of Displaced is suffering from a lack of information at the level of the municipalities that suffer from displacement with regards to life necessities and the educational, economic and social reality of the residents.

Therefore, the ministry of Displaced is working on elaborating a plan in this regard and it prepared a form for this purpose.

